

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL-----  
Séance du 12 mai 2023  
-----

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	24

L'an deux mille vingt-trois, le 12 mai à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

5 mai 2023

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, Mme PELTIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. BOUREL, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. LOISEAU (pouvoir à Mme SIMON), Mme HOURLIER (pouvoir à M. KASPAR), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX, Mme SZEWZYK.

Absents : Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND.

Objet de la délibération

Attribution du marché  
d'exploitation des  
installations de chauffage

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

La commune dispose dans les bâtiments qui lui appartiennent de 17 installations de chauffage complexes (dont une climatisation réversible), pour la plupart alimentées au gaz naturel. Certaines de ces installations sont vieillissantes, notamment celle de la mairie, et des dysfonctionnements apparaissent régulièrement, sans compter une consommation énergétique pas toujours en rapport avec les besoins.

À ce jour, aucun contrat d'entretien de ces installations n'existe et seules des interventions curatives sont faites en cas de panne.

Afin d'anticiper l'entretien, voire le remplacement, des installations de chauffage et de générer des économies d'énergie, il est devenu indispensable de s'adresser à un prestataire extérieur.

Un « marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, incluant la gestion de l'alimentation en eau, gaz et électricité » a donc été lancé avec les caractéristiques principales suivantes :

- Contrat de maintenance de type P2, correspondant à l'entretien préventif des installations
- Clause d'intéressement sur les consommations énergétiques (PFI) avec un engagement sur les économies réalisées, la rémunération s'élevant à la moitié des économies réalisées dans la limite de 10% d'économies.
- Option P3 pour l'installation de la mairie qui comprend un plan de renouvellement (GER – Gros Entretien Renouvellement) permettant d'en lisser les coûts sur la durée du contrat
- Durée : 8 ans

3 entreprises qualifiées pour ce type de marché ont répondu.

La commission d'Appel des Offres s'est vu remettre en connaissance du rapport d'analyse des offres.

À l'unanimité de ses membres présents, elle propose d'attribuer le marché à l'entreprise DALKIA qui s'est classée première avec une note finale de 88,3/100.

Le coût annuel du marché, valeur 2023, est de 32 548 € H.T. pour la partie P2 (hors pièces non comprises dans le forfait) et 11 765 € H.T. pour la partie P3, soit un total annuel de 44 313 € H.T. (53 175.60 € TTC)

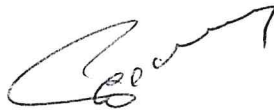
CONSIDERANT l'avis de la CAO en date du 6 mars 2023

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** à l'entreprise DALKIA le marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, incluant la gestion de l'alimentation en eau, gaz et électricité pour une durée de 8 ans
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer ce marché et tous les documents s'y rapportant

Le Secrétaire

Éric PEANNE



La Maire

Nadège NAZE

